Cholet Dupont Oudart

Fondation DON BOSCO

FONDS DE PARTAGE
ÉDUCATION & DIALOGUE

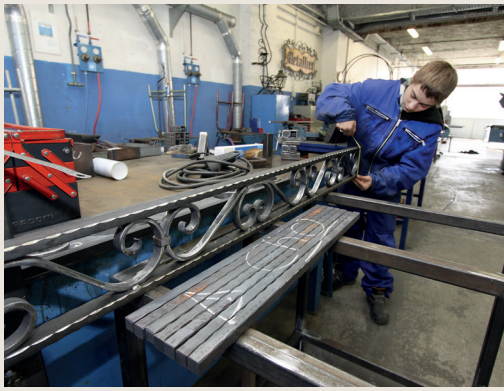

Projet Efesia

« Depuis plus de 200 ans, chez Cholet Dupont Oudart, nous accompagnons nos clients sur le long terme avec des solutions sur-mesure et les aidons à donner du sens à leur investissement. Nous privilégions les investissements qui concilient performance et impact environnemental et social positif, dans le cadre d'une écologie intégrale. »

Fabrice de Cholet

« Depuis 2007, via la Fondation Obélisque, nous cherchons à rapprocher les besoins des possibles de manière concrète, en joignant le geste à la parole. Nous renforçons notre démarche de responsabilité sociétale et vous permettons d'allier finance et philanthropie en investissant dans Le Fonds Education et Dialogue. Votre investissement a un impact positif sur l'éducation de la jeunesse »

Gaël Dupont

LA FONDATION DON BOSCO FRANCE :

La Fondation Don Bosco France œuvre depuis plus de 30 ans pour l'éducation et la formation des jeunes, notamment les plus démunis.
La Fondation Don Bosco est reconnue d'utilité publique depuis janvier 1986. Elle agit pour l'éducation des jeunes, notamment les plus vulnérables, en offrant une éducation de qualité pour le développement intégral de la personne.

La Fondation Don Bosco en France est au cœur d'un réseau plus large et international. En effet, les « maisons de Don Bosco » sont présentes dans plus de 130 pays. Ecoles, centres de formation, centres d'action sociale, paroisses, sont développés, soutenus et dirigés par les membres de ces maisons.
La Fondation a pour son activité l'autorisation de recevoir des dons ouvrant droits à un avantage fiscal au profit de ses donateurs.

5 EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

- **Soutien à une école rurale** du réseau salésien dans le Lot qui peut accueillir des publics fragiles dans un cadre hors norme et favoriser leur reconnexion avec la nature *(projet Don Bosco)*.
- **Soutien des activités hôtelières,** permettant la formation des jeunes au sein de l'Ecole de Vie Don Bosco *(projet Don Bosco)*.
- **Aide d'urgence humanitaire** aux populations plongées dans une guerre civile dans le Tigré en Ethiopie, où les salésiens sont présents depuis 50 ans *(projet Don Bosco)*.
- **Le dialogue islamo-chrétien** dans les établissements scolaires pour développer la fraternité universelle *(projet Efesia)*.
- **L'accueil dans les familles** et la **scolarisation des enfants** de la rue en Afrique *(projet Efesia)*.

UN MÉCANISME DE PARTAGE POUR SOUTENIR L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE & LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX

À l'inverse d'un don, quand un investisseur place des capitaux dans un fonds de partage il ne se dépossède pas de son capital. Il choisit de donner une partie de la performance positive de la gestion de son épargne à une cause qu'il soutient. D'année en année, l'épargne va se valoriser et il apportera donc une ressource pérenne à la cause.

LE FONDS DE PARTAGE RAPPROCHE 3 INTÉRÊTS :

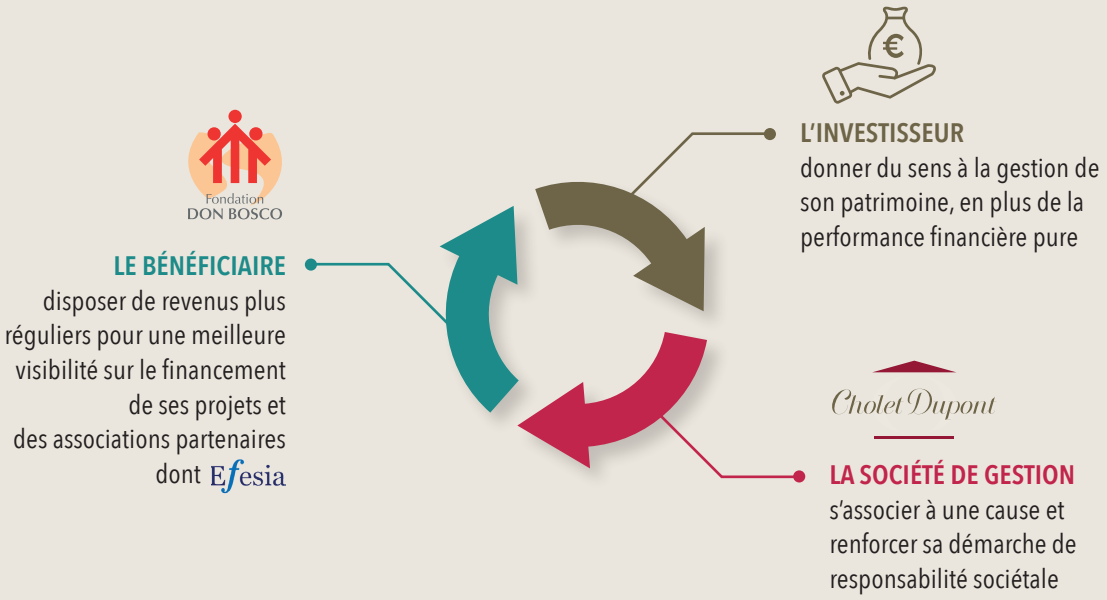

CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT VISE UNE TRIPLE PERFORMANCE

- > une **performance financière** pour répondre aux attentes légitimes des investisseurs,
- > une **performance solidaire** pour apporter un complément de ressources pérennes à l'organisme bénéficiaire,
- > et une **performance d'impact social** afin de a mettre en cohérence les critères de sélection des titres choisis.

CONCRÊTEMENT DANS LE FONDS EDUCATION ET PARTAGE

- Cholet Dupont AM **verse la totalité des frais de souscription**, ainsi que **50% des frais de gestion** directement à la Fondation Don Bosco.
- L'investisseur peut choisir de renoncer ou non à tout ou partie de la plus-value et des dividendes qui seront alors **versés à la Fondation Don Bosco.** Il bénéficie alors d'une réduction d'impôts : **75%** dans le cadre de l'IFI et **66%** dans le cadre de l'IR.
- La Fondation Don Bosco Education dispose de **revenus réguliers destinés à soutenir des projets éducatifs et de dialogues, sélectionnés** en France et dans le monde. Elle assure un reporting annuel. Cela permet de soutenir des associations partenaires comme Efesia.

Efesia

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information par Cholet Dupont AM et ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque distributeur. En tout état de cause, l'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaire sur les risques et les caractéristiques du produit eu égard à son profil d'investisseur. Il est recommandé, avant tout investissement, de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) du FCP (disponible gratuitement sur le site internet cholet-dupont.fr) et en particulier de la rubrique « profil de risque ». Toute reproduction ou diffusion, même partielle, de ce document est interdite.

CARACTÉRISTIQUES

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la partie « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet **www.cholet-dupont-am.fr.**

- Nom : EDUCATION et DIALOGUE
- Forme juridique : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
- Durée de placement recommandée : 5 ans
- Part DB C - ISIN : FR0014000M71 - Montant minimum 1 part (environ 100€ la part) - Tous souscripteurs
  Part DB D - ISIN : FR0014000M63 - Montant minimum 1 part (environ 100€ la part) - Tous souscripteurs
  Part DB I - ISIN : FR0014000M55 - Montant minimum 1 part (environ 100 000€ la part) - Investisseurs institutionnels

OBJECTIF DE GESTION

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche de la performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur composite suivant :

- 40% de l'indice Bloomberg Barclays EuroAgg 1-3 Year TR Index Value Unhedged
- 40% de l'ESTER
- 20% de l'indice EUROSTOXX 50.

Cet OPCVM est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement du FCP est basée principalement sur une allocation d'actifs déterminée par l'évolution économique internationale et par les opportunités présentées par les différentes classes d'actifs, avec une optique patrimoniale. La politique de gestion est donc opportuniste et discrétionnaire, avec un profil de risque évolutif permettant de limiter les risques à moyen terme.

DES INVESTISSEMENTS RESPECTUEUX DE L'ÉCOLOGIE INTÉGRALE

La gestion du Fonds étant discrétionnaire, la répartition des actifs sera sans contrainte a priori, hormis une démarche d'exclusion (intégration positive) qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% ou plus du chiffre d'affaires) porte atteinte à la dignité humaine (en particulier l'armement illégal, les jeux d'argent, la bioéthique, la pornographie, l'alcool, le tabac…). Un accent sera particulièrement mis sur les entreprises respectant la dignité humaine et agissant pour un développement économique et humain durable selon l'analyse de la SGP. Ainsi que sur l'ensemble de l'écosystème éducatif d'un individu tout au long de sa vie. Selon la société de gestion, des secteurs pouvant potentiellement porter atteinte à la dignité humaine, tels que les biotechnologies, seront exclus de l'univers d'investissement.

UNE GESTION FINANCIÈRE FLEXIBLE AVEC DES VALEURS « BON PÈRE DE FAMILLE » DE GROSSES CAPITALISATIONS

Du fait de cette politique de gestion, l'exposition aux marchés actions pourra aller jusqu'à 100% de l'actif ; l'exposition aux obligations pourra également aller jusqu'à 100% de l'actif. Si l'exposition au marché action n'est pas jugée suffisamment attractive, le fonds pourra être exposé jusqu'à 100% au marché monétaire à travers des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement Monétaires.
Les investissements en actions porteront principalement sur des entreprises de grandes et moyennes capitalisations de tous secteurs économiques. Mais nous pourrons investir également sur des petites capitalisations selon les opportunités détectées.
Les titres obligataires sélectionnés sont émis par des émetteurs privés et/ou publics et libellés principalement en euro. La gestion est réalisée en titres de toutes catégories de notation.
Le Fonds peut employer jusqu'à 35 % de l'actif sur des titres émis par un même émetteur.
Le Fonds peut détenir 100 % de parts ou d'actions OPCVM, FIA ou fonds d'investissement, gérés par la société de gestion ou par des organismes extérieurs, dans le but de réaliser l'objectif de gestion
Le risque de change pourra porter sur 30% de l'actif net du fonds (la principale devise sera l'USD).

LE FONDS PEUT INVESTIR :

- Jusqu'à 100 % de son actif net en OPCVM français et/ou européens qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement et de parts ou d'actions de FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères fixés par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.
- Ces OPCVM et/ou FIA peuvent être gérés par la société de gestion ou par des organismes extérieurs.
- La valeur liquidative (VL) est calculée quotidiennement.
- Les ordres de souscription et de rachat peuvent être passés à tout moment ; ils sont centralisés au plus tard à 11 heures et sont exécutés sur la base de cette VL. Le fonds capitalise ses revenus et plus-values réalisées.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

PROFIL DE RISQUE

Risque le plus faible — Rendement potentiellement plus faible

Risque le plus élevé — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

- **La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.** Il se peut que les données historiques de volatilité utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, ne constituent pas une indication fiable du risque futur de l'OPCVM. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- **La valeur liquidative du FCP est susceptible de connaître des variations élevées.** Elle peut en effet fluctuer en fonction des changements propres aux actions détenues, aux évolutions des taux d'intérêt, des taux de change, des chiffres macro-économiques ou de la législation juridique et fiscale. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- **Les risques importants** auxquels le FCP peut être exposé et non pris en compte dans l'indicateur sont :
le risque de crédit, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque en capital, risque de taux, risque de crédit, risque de marché, risque de contrepartie, risque de change, risque lié aux investissements sur des pays émergents, et risque en matière de durabilité.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT	FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS SUR UNE ANNÉE	FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES
Frais d'entrée : 2% sont intégralement versés par Cholet Dupont AM à la Fondation Don Bosco **Frais de sortie :** 0%	**Frais de gestion maximum** :1% **Commission de mouvement** : 0,5%	**Commission de performance :** aucune

Les frais courants se fondent sur les chiffres de l'exercice clos le 31/12/2021. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

SOUSCRIPTION & RENSEIGNEMENTS

Contactez Thomas de Seze
Tél. : 06 74 91 47 64
E-mail : t.deseze@cholet-dupont-oudart.fr

Prospectus complet disponible sur les sites :
www.cholet-dupont-oudart.fr
www.cholet-dupont-am.fr

Dépositaire : CACEIS Bank

Information : les informations sur l'OPCVM sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion et sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.

Valeur liquidative : la valeur liquidative du fonds est quotidienne, elle est disponible sur simple demande et sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.

Modalités de partage : La société de gestion s'engage à verser annuellement à la fondation Don Bosco pour sa mission pour l'éducation, 50% des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fera sous forme d'un don. Ce mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour le porteur.

Fiscalité : La législation du pays d'origine du fonds, la France, n'a pas d'impact sur les investisseurs. Selon votre régime fiscal, les plus-values liées à la détention de parts du fonds pourront être soumises à taxation. Ce fonds est éligible au contrat d'assurance-vie en unités de compte.

Responsabilité : la responsabilité de Cholet Dupont Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Avertissement : Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information par Cholet Dupont Asset Management et ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque distributeur. En tout état de cause, l'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaire sur les risques et les caractéristiques du produit eu égard à son profil d'investisseur. Il est recommandé, avant tout investissement, de prendre connaissance du Document d'informations Clés pour l'investisseur (DICI) du FCP (disponible gratuitement auprès de Cholet Dupont Asset Management et/ou sur le site internet https://www.cholet-dupont-am.fr) et en particulier de la rubrique « profil de risque ». Cholet Dupont Asset Management décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Toute reproduction ou diffusion, même partielle, de ce document est interdite.

- Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Cholet Dupont Asset Management est une Société de Gestion de Portefeuille agréée par la France sous le n°GP98009 et règlementée par l'Autorité des Marchés Financiers. La politique de rémunération est disponible sur le site internet de Cholet Dupont Asset Management. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22 Juin 2022.

Cholet Dupont Oudart

16, PLACE DE LA MADELEINE - 75008 PARIS
TÉL: + 33 1 53 43 19 77
THOMAS DE SÈZE - BANQUIER PRIVÉ - MOB : 06 74 91 47 64
EMAIL : T.DESEZE@CHOLET-DUPONT-OUDART.FR
SITE WEB : WWW.CHOLET-DUPONT.FR